

Je puis ajouter que les juges n'ont trouvé aucune preuve de fraude ni de corruption, mais qu'ils ont simplement constaté qu'il s'était produit certaines irrégularités d'un caractère secondaire, dont s'étaient rendus coupables les partisans des deux candidats. Je crains qu'au Yukon nous nous conduisions d'une façon un peu plus libre que ce n'est le cas dans les régions plus peuplées de notre pays et que nous nous soyons jusqu'ici tenus plus à l'esprit qu'à la lettre de la loi. Une loi électorale intéressant le Sud du Canada n'est pas nécessairement ce qu'il faut aux vastes territoires du Yukon. Parce que notre population est clairsemée, tous se connaissent. Aussi, les prescriptions spéciales touchant les résidents qui ne figurent pas sur les listes d'électeurs ne sont guère nécessaires au Yukon. Je propose donc respectueusement que la loi électorale soit modifiée en vue de remédier à ces problèmes particuliers du Nord.

La Chambre veut sans doute savoir quelles ont été les irrégularités découvertes. Par exemple, un pasteur demeurant à Whitehorse a prêché à Mayo-Landing, à 250 milles au nord de Whitehorse, le dimanche qui a précédé les élections et y a déposé son bulletin, sachant qu'il ne serait de retour à Whitehorse qu'après les élections. Un autre pasteur, d'une autre confession, a voté au bon endroit, mais il s'agissait d'un bureau de scrutin multiple et son bulletin n'a pas été déposé dans la bonne boîte. Tout comme le pasteur dont je viens de parler, beaucoup d'autres électeurs, absents de leur lieu habituel de domicile, ont voté aux endroits où ils se trouvaient le 10 juin.

A mon avis, la loi n'a pas pour but d'enlever leur droit de vote à nos citoyens. Tous les Canadiens, où qu'ils habitent au Canada, doivent avoir l'occasion d'exercer leur droit de suffrage. Quand des pasteurs commettent ces erreurs en toute bonne foi, il est facile de comprendre que d'autres personnes puissent aussi se tromper sur des points de détail.

J'ai le droit d'en appeler à la Cour suprême du Canada de la décision rendue et de conserver mon siège jusqu'à ce que ce tribunal se prononce. J'ai décidé cependant de ne pas profiter de ce droit, mais d'accepter plutôt le jugement du tribunal inférieur et de quitter mon siège dès que M. l'Orateur aura été informé officiellement de cette décision du tribunal.

Je tiens en effet, monsieur l'Orateur, à ce qu'aucun soupçon ne plane au-dessus du représentant du Yukon. Notre vaste territoire a besoin d'un porte-parole actif au Parlement. J'exhorte donc le Gouvernement à décréter l'élection partielle au plus tôt, afin qu'un représentant du Yukon prenne

place ici sans retard. Les électeurs de cette importante circonscription lointaine comptent sur le Gouvernement pour prendre des mesures immédiates en vue d'éviter une recrudescence de leurs ressentiments et de leurs ennuis, et pour leur donner la représentation qu'ils méritent si justement à la Chambre.

Je pense qu'il est possible de procéder à une élection avant Noël, ce qui permettrait au Yukon d'être représenté au parlement en janvier. J'ai vécu la plus grande partie de ma vie au Yukon, et je puis assurer à la Chambre, monsieur l'Orateur, qu'il est très possible d'y procéder à des élections en hiver, car nous sommes très bien parvenus à résoudre le problème des transports et des communications en hiver. Tous les établissements éloignés non desservis par des routes sont facilement accessibles par avion monté sur skis.

Je ne pense pas, monsieur l'Orateur, qu'il convienne que je prenne sur moi de parler maintenant de l'un ou l'autre des nombreux problèmes du Yukon sur lesquels il faudrait se pencher. Je garderai ces observations pour mon retour, quand j'aurai triomphé à l'élection partielle qui, je l'espère, aura lieu en décembre.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, j'étais très heureux de céder mon tour ordinaire de parole à l'honorable député du Yukon (M. Simmons) afin de lui permettre de faire sa déclaration à la Chambre aujourd'hui, parce que, sauf erreur, le temps s'en va. Je regrette qu'une telle déclaration soit nécessaire, parce que c'est une chose extrêmement difficile à faire, quelle que soit par ailleurs la personne en cause.

Permettez-moi de consacrer les quelques minutes qui restent d'ici une heure à certains agréables boniments avant de passer à la partie plus sérieuse des observations que j'ai à présenter cet après-midi. Je le dis sans la moindre intention blessante à votre endroit, monsieur, j'aurais aimé que M. l'Orateur occupe lui-même le fauteuil en ce moment. Je crois que la maladie l'en empêche. J'aurais voulu lui offrir mes chaleureuses félicitations et lui dire que j'ai confiance qu'il s'acquittera de ses hautes et importantes fonctions avec dignité, distinction et justice. Je lui souhaite un heureux mandat, tant pour lui que pour les membres de la Chambre, aussi longtemps qu'il exercera les fonctions d'Orateur.

J'ai déjà eu l'occasion de vous féliciter vous-même, hier, monsieur, et je n'y reviendrai pas aujourd'hui.

Je tiens aussi à féliciter le gouvernement de la place qu'il occupe maintenant à la droite de M. l'Orateur. Toutefois, je ne puis me défendre d'un certain regret en ce moment,